



# NON AUX CHANTAGES FINANCIERS ENVERS NOTRE ASSOCIATION CASC ET A L'ATTEINTE A NOTRE LIBERTE DE FONCTIONNEMENT

Le CASC de Drancy, s'est vu refuser au premier trimestre 2016, par la seule décision du Maire, l'application de la convention 2016, 2017, 2018 signée avec la municipalité. Ainsi le CASC de Drancy n'a reçu les un million trois cents milles euros (1 300 000 €) de subvention sur 3 ans permise par la loi 83 - 634 et son article 9. Ainsi cette partie socialisée de notre salaire, qui représente **pour chaque agent 866 Euros**, n'a pas été transmise malgré les engagements du conseil municipal représentant notre employeur, la Ville de Drancy.

L'assemblée générale du CASC, par la majorité de ses adhérents présents, a donc décidé de saisir les tribunaux administratifs en raison de l'ingérence dans notre fonctionnement par Monsieur Jean Christophe Lagarde et ce sans aucun pouvoir préalable transmis par le conseil municipal.

Rien ne bougeait et voilà qu'en 2017, après la fin du mandat de l'administrateur judiciaire et l'arrivée majoritaire de « ses agents élus du CASC préférés », M Jean Christophe Lagarde demande au Trésor Public le recouvrement des 3 salaires des agents administratifs du CASC que le Maire lui-même n'avait pas réintégré malgré son blocage effectif début 2016 de la convention qui les mettaient à disposition. Ainsi, il demande au CASC, et donc à nous tous, 100 000 Euros.

La CGT, lors du Conseil d'administration, a alerté de la procédure de suspension, les nouveaux élus majoritaires du CASC (qui avaient refusé d'aller en justice administrative pour récupérer nos 1 300 000 Euros lors des votes à main levée de l'assemblée des adhérents du CASC.). En effet, comme une procédure en justice était en action sur la convention, le trésor public avait besoin de la copie de nos procédures pour suspendre le recouvrement des 100 000 Euros en attendant la décision de justice administrative.

Mais tout cela devient loufoque à la lecture de la lettre aux adhérents du CASC de M IACONNELLI, qui dans ses écrits précise « *Le Député-maire Jean-Christophe LAGARDE, a décidé de subventionner ces 98 000 Euros, nous laissant la possibilité de redistribuer les 140 000 Euros.* » En clair, il effaçait cette dette. Mais ça (le cadeau subvention) c'était avant les élections législatives.

Ainsi, la liste majoritaire du CASC, a voté des bons de 90 € pour chaque adhérent (135 000 € en tout), malgré les arguments des élus CGT sentant le coup fourré et relevant l'impossibilité statutaire de cette décision. En effet, il y a discrimination des adhérents retraités et OPH et des bons de consommation/achat hors alimentaire ne relèvent pas de nos statuts associatifs.

**Et maintenant, la CGT vient d'apprendre le revirement prévisible du Maire qui propose au conseil municipal de nous faire subir un chantage à la transaction qui mettrait fin la procédure judiciaire jeudi 29 juin 2017. Cela empêcherait le CASC de récupérer les 1 300 000 € dus par la mairie pour que celle-ci récupère tout de suite 98 000 Euros !**

Le conseil d'administration n'ayant jamais donné aucun pouvoir au président du CASC (Chapitre 3, article 6, alinéa 1 des statuts) pour une transaction ou une négociation sur les procédures en justice ou la soit disant dette du CASC envers la Ville de Drancy, nous devons, nous les adhérents du CASC nous réserver le droit d'attaquer en justice les responsables.

On ne peut créer une dette puis avancer une demande de paiement et ensuite faire une transaction seulement afin d'éviter la justice de la République. De qui le Maire de Drancy a PEUR ? Le Président du CASC, nous informe d'une soit disant urgence qui, au vu des procédures en cours ne saurait exister.

**NON A L'ABUS DE POUVOIR, NON A L'INGERENCE DANS NOTRE ASSOCIATION, NON AU CHANTAGE, NON AUX SEULS INTERETS POLITIQUES ET FINANCIERS,  
OUI AU RESPECT DE NOS STATUTS, OUI A LA DEMOCRATIE ET AUX SEULES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE DES ADHERENTS, OUI A L'INTERET DES ADHERENTS DU CASC, OUI AUX LOISIRS, AUX VACANCES ET A LA CULTURE, OUI A UNE ASSEMBLEE DU CASC A LA RENTREE SEPTEMBRE POUR DECIDER DES SUITES.**

Drancy, le jeudi 29 juin 2017



# Lettre aux adhérents du CASC

Cher(e) collègue,

Depuis juin 2016, le CASC était dirigé par un administrateur qui avait pour mission la gestion des affaires courantes de l'association et surtout l'organisation de nouvelles élections : en janvier dernier vous avez donc élu un nouveau conseil d'administration pour le CASC.

Ce nouveau bureau, composé de 19 membres, qui a repris la gestion d'une partie des activités proposées par le CASC. Dans le même temps, depuis le 1er janvier, l'organisme Pluryela a été chargé de l'organisation de vos vacances et de vos loisirs.

Le CASC bénéficiait encore d'un budget d'environ 140 000 euros. Or, le salaire des trois administratifs, qui ont travaillé au CASC de janvier à décembre 2016 s'élevait à 98 000 euros. Ils nous était impossible d'organiser un événement si nous devions payer.

Le député-maire Jean-Christophe Lagarde, a décidé de subventionner ces 98 000 euros, nous laissant la possibilité de redistribuer les 140 000 euros. **Nous avons donc le plaisir de vous offrir aujourd'hui cette carte cadeau d'un montant de 90 euros**, valable dans les magasins partenaires que vous trouverez dans la brochure jointe.

Et ce n'est pas fini ! Le dernier conseil d'administration du CASC a pris la décision de vous faire bénéficier pour cet été 2017 de sorties à prix attractif comme une journée à la mer, dans un parc d'attraction, etc., en juillet et en août.

Un programme estival et sympathique, que nous vous communiquerons mi-juin, permettra à tous, de bénéficier d'un été solidaire et convivial.

Nous vous donnons rendez-vous en septembre : vous serez invités à vous prononcer sur l'avenir que vous souhaitez donner à votre CASC. En attendant de nous retrouver, l'équipe du Conseil d'administration du CASC se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes et belles vacances d'été.

Bien à vous.

Le Président du CASC  
Fabrice Iaconelli